

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. Stéphane Beauregard
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard
Conseiller siège 4 vacant

Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

179-10-2025

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Martin
appuyé par M. Stéphane Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Dépôt des états comparatifs;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025;
5. Rapport de la directrice des travaux publics;
6. Échange de sections de rangs pour le déneigement;
7. Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les travaux de pavage du chemin de la Mine;
8. Rapport du Service d'inspection en bâtiments;
9. Réaménagement de l'hôtel de ville – Approbation de la demande de paiement numéro 6;
10. FBL – Offre de services pour les audits comptables de l'année 2025;
11. Régie de loisirs de Roxton Falls – Demande d'aide financière dans le cadre du FSPS pour un projet d'acquisition de mobilier urbain et autres;
12. Régie de loisirs de Roxton Falls – Adoption des prévisions budgétaires 2026;
13. RIAM – Prévisions budgétaires 2026;
14. Liste des comptes;
15. Divers :
 - 15.1. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton apportant des modifications aux normes visant à encadrer l'apparence des conteneurs et à la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper;
 - 15.2. Adoption du premier projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de

Roxton apportant des modifications aux normes visant à encadrer l'apparence des conteneurs et à la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper;

- 15.3. Prévisions budgétaires 2026 – Service régional de prévention des incendies;
- 15.4. Prévisions budgétaires 2026 – Service régional d'inspection en bâtiments;
- 15.5. Mandat à une firme pour l'évaluation de l'hôtel de ville;
- 15.6. Mandat à la firme Perreault et associés;
- 15.7. Postes Canada;
- 16. Rapport des comités;
- 17. Correspondance;
- 18. Questions de l'assemblée;
- 19. Levée de l'assemblée.

2. **Dépôt des états comparatifs**

Les états comparatifs en date du 31 août 2025 ont été déposés et remis aux membres du conseil.

180-10-2025

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Stéphane Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

181-10-2025

5. **Rapport de la directrice des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

182-10-2025

6. **Échange de sections de rangs pour le déneigement**

CONSIDÉRANT QU'afin de simplifier les opérations de déneigement il y a lieu de d'échanger des sections de rangs/rues pour avec la Municipalité du Village de Roxton Falls et la Municipalité de St-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE ces échanges consistent à faciliter l'entretien des chemins d'hiver et les déplacements avec les véhicules de déneigement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que les échanges de section de rangs-rues suivantes soient faites pour la saison hivernale 2026-2027 :

Municipalité du Village de Roxton Falls

-Échange de l'entretien en déneigement pour la portion du rang Richard-Audet au Canton de Roxton par l'entrepreneur mandaté par la Municipalité du Village de Roxton Falls en échange de l'entretien de la portion de la rue des Chalets au Village de Roxton Falls par le service de déneigement du Canton de Roxton.

Municipalité de Saint-Valérien de Milton

-Échange de l'entretien en déneigement pour la portion du 8^{ème} Rang (de la limite de la Mun. St-Valérien-de-Milton jusqu'à l'intersection du chemin Perreault-Guilmain) par le service de déneigement du Canton de Roxton en échange de l'entretien du chemin Guilmain par l'entrepreneur mandaté par la Municipalité de St-Valérien-de-Milton.

Que ces échanges seront effectifs suite à l'approbation des municipalités du Village de Roxton Falls et de St-Valérien-de-Milton.

Adoptée

7. **Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les travaux de pavage du chemin de la Mine**

Dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, les projets admissibles doivent être de nature curative. Les travaux de pavage du chemin de la Mine étant reconnus comme des travaux de type « Réhabilitation » aucune demande d'aide financière ne sera présentée. (Résolution 157-08-2025)

8. **Rapport du Service d'inspection en bâtiments**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du Service d'inspection en bâtiments

183-10-2025

9. **Réaménagement de l'hôtel de ville – Approbation de la demande de paiement numéro 6**

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement no. 6 a été déposée par Dacéli construction;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de paiement numéro 6 au coût de 125 327.62 \$.

Adoptée

184-10-2025

10. **FBL – Offre de services pour les audits comptables de l'année 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise FBL s.e.n.c.r.l. nous a transmis leur offre de services pour le mandat d'audit du rapport financier annuel 2025;

CONSIDÉRANT QUE leurs honoraires soit les suivants :

- Mandat de base : 19 000\$
- Entrée de données sur la plateforme PERFORM : 1 900\$

- Un supplément de 500\$ minimum pour toute nouvelle norme comptable pour l'exercice.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services présentée par FBL datée du 15 septembre 2025.

Adoptée

185-10-2025

11. **Régie de loisirs de Roxton Falls – Demande d'aide financière dans le cadre du FSPS pour un projet d'acquisition de mobilier urbain et autres**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de loisirs de Roxton Falls présente une demande de soutien financier dans le cadre du FSPS qui consiste en un projet d'amélioration des installations de loisirs :

Changement des lumières au centre communautaire :	830 \$
Achat de mobilier urbain :	4 500 \$
Modernisation et réparation équipements patinoire :	<u>11 470 \$</u>
Total :	16 800 \$

CONSIDÉRANT QU'une contribution au fonds local du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton est sollicitée au montant de 14 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de loisirs s'engage à investir 2 800 \$ dans le projet à titre de mise de fonds;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet d'amélioration des installations des équipement de loisirs présenté par la Régie de loisirs de Roxton Falls au coût total de 16 800 \$ et de permettre une contribution de 14 000 \$ à même l'enveloppe locale du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

186-10-2025

12. **Régie de loisirs de Roxton Falls – Adoption des prévisions budgétaires 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2026 de la Régie de loisirs de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le budget total de la Régie de loisirs pour l'année 2026 s'élève à 1 044 080 \$ et que la quote-part des municipalités s'élève à 118 000 \$ chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les prévisions budgétaires 2026 de la Régie de loisirs de Roxton Falls.

Adoptée

187-10-2025

13. **RIAM – Prévisions budgétaires 2026**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et nous l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part relative à la Municipalité du Canton de Roxton pour le prochain exercice financier s'élève à 181 388 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026.

Adoptée

188-10-2025

14. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 520 333.20 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

15.1 **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton apportant des modifications aux normes visant à encadrer l'apparence des conteneurs et à la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper**

Avis de motion est par les présentes donné qu'à une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton apportant des modifications aux normes visant à encadrer l'apparence des conteneurs et à la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper sera présenté pour fins d'adoption.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra lundi le 10 novembre 2025 à 19h15.

188-10-2025	15.2	<u>Adoption du premier projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton apportant des modifications aux normes visant à encadrer l'apparence des conteneurs et à la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper</u> CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton apportant des modifications aux normes visant à encadrer l'apparence des conteneurs et à la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper; CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit; PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton apportant des modifications aux normes visant à encadrer l'apparence des conteneurs et à la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper. Adoptée
189-10-2025	15.3	<u>Prévisions budgétaires 2026 – Service régional de prévention des incendies</u> CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2026 du service de prévention des incendies de la MRC d'Acton sont de l'ordre de 90 998 \$ et que la participation du Canton de Roxton s'élève à 14 802.03\$; PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par M. Stéphane Martin appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires du Service de prévention des incendies avec la MRC d'Acton pour l'année 2026. Adopté
190-10-2025	15.4	<u>Prévisions budgétaires 2026 – Service régional d'inspection en bâtiments</u> CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2026 du Service d'inspection en bâtiments sont de l'ordre de 134 085.09 \$ et que la participation du Canton de Roxton s'élève à 27 519.24 \$; PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. Stéphane Martin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires du Service d'inspection en bâtiments pour l'année 2026. Adoptée

191-10-2025

15.5

Mandat à une firme pour l'évaluation de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QU'UN avenant de dérogation est prévu à notre contrat d'assurance pour l'hôtel de ville qui a été évalué et assuré à 100% du coût de reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant vient à échéance le 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE des rénovations majeures ont été effectuées dans l'hôtel de ville;

PAR CONSÉQUENT,
Il est propos par M. Pascal Richard
Appuyé par M. Stéphane Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à engager une firme d'évaluation pour évaluer l'hôtel de ville.

Adoptée

192-10-2025

15.6

Mandat à la firme Perreault et associés

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
Appuyé par M. Éric Beauregard
Et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Perreault et associés pour un accompagnement en rémunération globale afin d'établir une structure salariale et un service de coaching en gestion. Que les coûts sont estimés à environ 10 000\$. Que les sommes seront prises à même le surplus accumulé.

Adoptée

17. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

193-10-2025

19.

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 50.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal.

ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025

Réception des déclarations de candidatures

Au poste de maire

Monsieur Stéphane Beauchemin
2268, Rang 9
Canton de Roxton, Roxton Falls

Je, Caroline Choquette, présidente d’élection, accepte la présente candidature parce qu’elle est complète et tous les documents requis y sont joints.

Ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (22-09-2025) à 8h29.

Caroline Choquette
Présidente d’élection (Copie originale au dossier)

Au poste de conseiller no. 1

Monsieur Pascal Richard
1270, rang Ste-Geneviève
Canton de Roxton, Roxton Falls

Je, Caroline Choquette, présidente d’élection, accepte la présente candidature parce qu’elle est complète et tous les documents requis y sont joints.

Ce vingt-cinquième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (25-09-2025) à 11h09.

Caroline Choquette
Présidente d’élection (Copie originale au dossier)

Au poste de conseiller no. 2

Madame Stéphanie Ménard
1532. 8^e Rang
Canton de Roxton, Roxton Falls

Je, Caroline Choquette, présidente d’élection, accepte la présente candidature parce qu’elle est complète et tous les documents requis y sont joints.

Ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (22-09-2025) à 11h22.

Caroline Choquette
Présidente d’élection (Copie originale au dossier)

Au poste de conseiller no. 3

Monsieur Dominic Châtelain
917, 11^e Rang
Canton de Roxton, Roxton Falls

Je, Caroline Choquette, présidente d’élection, accepte la présente candidature parce qu’elle est complète et tous les documents requis y sont joints.

Ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (22-09-2025) à 10h47.

Caroline Choquette
Présidente d’élection

(Copie originale au dossier)

Au poste de conseiller no. 4

Madame Isabelle Nadeau
1311 Rang Ste-Geneviève
Canton de Roxton, Roxton Falls

Je, Caroline Choquette, présidente d’élection, accepte la présente candidature parce qu’elle est complète et tous les documents requis y sont joints.

Ce vingt-quatrième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (24-09-2025) à 8h01.

Caroline Choquette
Présidente d’élection

(Copie originale au dossier)

Au poste de conseiller no.5

Monsieur Tony Martel
2268, Rang 9
Canton de Roxton, Roxton Falls

Je, Caroline Choquette, présidente d’élection, accepte la présente candidature parce qu’elle est complète et tous les documents requis y sont joints.

Ce vingt-troisième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (23-09-2025) à 8h01.

Caroline Choquette
Présidente d’élection

(Copie originale au dossier)

Au poste de conseiller no. 6

Monsieur Éric Beauregard
1226 chemin Shefford
Canton de Roxton, Roxton Falls

Je, Caroline Choquette, présidente d’élection, accepte la présente candidature parce qu’elle est complète et tous les documents requis y sont joints.

Ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (22-09-2025) à 8h57.

Caroline Choquette
Présidente d’élection

(Copie originale au dossier)

Le 3 octobre 2025 à 17h, ayant une seule candidature au siège de maire ainsi qu’aux sièges numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du conseil, tous les membres du conseil sont proclamés élus par acclamation.

Résultats de l’élection

Au poste de maire Monsieur Stéphane Beauchemin	Élu par acclamation
Au poste de conseiller no. 1 Monsieur Pascal Richard	Élu par acclamation
Au poste de conseiller no. 2 Madame Stéphanie Ménard	Élue par acclamation
Au poste de conseiller no. 3 Monsieur Dominic Châtelain	Élu par acclamation
Au poste de conseiller no. 4 Madame Isabelle Nadeau	Élue par acclamation
Au poste de conseiller no. 5 Monsieur Tony Martel	Élu par acclamation
Au poste de conseiller no. 6 Éric Beauregard	Élu par acclamation

Serments d'office

Je, soussigné, **Stéphane Beauchemin**, élu **maire** de la Municipalité du Canton de Roxton, jure solennellement, que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Assermenté devant moi
au Canton de Roxton
ce 3 octobre 2025

Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, présidente d'élection

Je, soussigné, **Pascal Richard**, élu **conseiller au siège # 1** de la Municipalité du Canton de Roxton, jure solennellement, que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Assermenté devant moi
au Canton de Roxton
ce 14 octobre 2025

Pascal Richard

Caroline Choquette, présidente d'élection

Je, soussigné, **Stéphanie Ménard**, élue **conseillère au siège # 2** de la Municipalité du Canton de Roxton, jure solennellement, que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Assermenté devant moi
au Canton de Roxton
ce 3 octobre 2025

Stéphanie Ménard

Caroline Choquette, présidente d'élection

Je, soussignée, **Dominic Châtelain**, élu **conseiller au siège # 3** de la Municipalité du Canton de Roxton, jure solennellement, que j'exercerai ma fonction conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Assermentée devant moi
au Canton de Roxton
ce 3 octobre 2025

Dominic Châtelain

Caroline Choquette, Présidente d’élection

Je, soussigné, **Isabelle Nadeau**, élue **conseillère au siège # 4** de la Municipalité du Canton de Roxton, jure solennellement, que j’exercerai ma fonction conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Assermenté devant moi
au Canton de Roxton
ce 6 octobre 2025

Isabelle Nadeau

Caroline Choquette, Présidente d’élection

Je, soussigné, **Tony Martel**, élu **conseiller au siège # 5** de la Municipalité du Canton de Roxton, jure solennellement, que j’exercerai ma fonction conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Assermentée devant moi
au Canton de Roxton
ce 3 octobre 2025

François Gastonguay

Caroline Choquette, Présidente d’élection

Je, soussigné, **Éric Beauregard**, élu **conseiller au siège # 6** de la Municipalité du Canton de Roxton, jure solennellement, que j’exercerai ma fonction conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.

Assermentée devant moi
ce 3 octobre 2025

Éric Beauregard

Caroline Choquette, Présidente d’élection
